



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2025

Le Procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

LES POINTS SUIVANTS ONT ÉTÉ DÉBATTUS

- **DÉLIBÉRATION 020-25 : Service secrétaire itinérante de mairie**

Les conditions ont été modifiées, le conseil doit autoriser le Maire à signer la convention. Accord à l'unanimité

- **DÉLIBÉRATION 021-25 : Recensement de la population 2026 : nomination d'un agent recenseur**

Le conseil approuve à l'unanimité l'agent proposé par le Maire.

- **DÉLIBÉRATION 022-25 : Signature électronique : mandatement de TDE90**

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité, de confier à TDE90 la consultation pour les certificats électroniques.

- **DÉLIBÉRATION 023-25 : Assiette des coupes 2026**

Les membres du conseil approuvent, à l'unanimité, les travaux proposés par l'ONF.

- **DÉLIBÉRATION 024-25 : Rattachement des agents pour le risque « santé » à la convention de participation conclue par le centre de gestion de la fonction publique territoriale.**

A compter du 1^{er} janvier 2026, les collectivités ont l'obligation de participer à la mutuelle des agents. Le conseil, vote à l'unanimité, les propositions du Maire.

- **DÉLIBÉRATION 025-25 : Création du poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe.**

Le conseil approuve à l'unanimité la création de ce poste au 1^{er} janvier 2026.